

MAIRIE

De

LOCHE-SUR-INDROIS

37460

**Compte Rendu sommaire de séance
du Conseil Municipal**



Séance du 07 juin 2022

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. JENSCH Nisl, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Finances

- a **procédé** à une modification de crédits pour le remboursement de cautions de logement.
- a **validé** les devis suivants :

| Fournisseurs | Prestations | Coût H.T. en € |
|---------------------|---|-----------------------|
| Cabinet FMH | Honoraires pour la constitution de plans et conception du dossier d'urbanisme pour le remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes (Phase 1 Site intergénérationnel, résidence des séniors) | 1 000,00 |
| Serelec 37 | Mise en conformité électrique de la salle des fêtes | 675,00 |
| Serelec 37 | Mise en conformité électrique de la cantine | 136,00 |
| Serelec 37 | Mise en conformité électrique de la mairie | 198,00 |
| Sarl Prestimage | Confection de pictogrammes pour indication d'équipements publics | 260,50 |

Site Intergénérationnel, Résidences des séniors

- **est informé** que la commune est toujours en attente de l'autorisation de dérogation concernant le rejet des eaux de forage dans l'Indrois sollicitée auprès de la DREAL.

Institutions et vie politique

- **est informé** de la décision prise par M. Thurey Yves de démissionner de son poste de 1^{er} adjoint, décision transmise à Mme la Préfète pour avis,

Marchés publics

- a **décidé** de répondre à l'enquête d'opportunité initiée par le service Mutualisation au sein de la CC Loches Sud Touraine concernant la constitution d'un groupement de commandes portant sur la vérification périodique des installations électriques, de gaz ainsi que pour les extincteurs.

- a **pris connaissance** du montant du marché de travaux de voirie 2022 qui s'élève à 33 194,00 € HT.

Divers

- a **fixé** les règles de publicité des actes administratifs en choisissant l'affichage sous forme électronique sur le site internet de la commune,

- a **discuté** de l'organisation de la journée du 16 juillet,

- a **finalisé** le bureau électoral pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022,

- a pris connaissance :

- du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes de la CC Loches Sud Touraine,

- du compte rendu d'une réunion de la Commission Petite Enfance, Enfance Jeunesse au sein de la CC Loches Sud Touraine, notamment sur les modalités d'inscription en crèche et sur la future mise en place de chantiers de jeunes,

- **a fixé** les dates des prochains Conseils Municipaux qui auront lieu les 12/07, 06/09, 11/10, 8/11, 13/12 et 10/01 à 20H.

Le Maire,
Nisl Jensch

Affiché le 13.06.2022